



La mission **ASSISTANCE PAYE**

Déléguer la réalisation des
payes pour une optimisation
de la fonction RH et une
sécurisation réglementaire



*Bénéficiez d'une expertise
métier RH complète et d'une
continuité de service, peu
importe vos événements* ”



La mission assistance paye a pour objectif de réaliser vos différentes des élus, dans le respect de la réglementation en vigueur et selon vos . Notre accompagnement se veut sur mesure et vise à répondre à vos d'évolutions réglementaires et statutaires (prélèvement à la source,

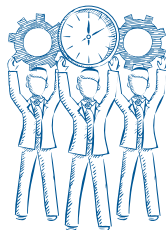
Calculer et réaliser les salaires de vos personnels titulaires, contractuels et indemnités des élus

- Utilisation d'un logiciel de paie performant (CIRIL)
- Réalisation des simulations de salaire à la demande
- Bénéfice d'un espace sécurisé pour vos documents
- Veille mensuelle de la conformité / cohérence de vos éléments de paie
- Conseil sur mesure pour faire évoluer vos pratiques



Vous fournir tous les éléments nécessaires

- Bulletins de salaires (PDF, format XML, etc.)
- Préparation et contrôle de votre DSN
- Documents d'imputations comptables des éléments de paie
- États liquidatifs, récapitulatifs, états des charges diverses
- Fichiers d'interface (intégration comptable, hopayra, etc.)
- États de fin d'année



Début du mois

Récupération de
vos variables de paie

Entre le 3 et 10 du mois

Calcul des traitements

Vers le 10

Transmission
pour vérification



La mission n'est pas...

- Un service de conseil spécialisé en paie
- Une mission de remplacement des agents momentanément absent

opérations de paye, salaires des agents et indemnités
conditions de fonctionnement et de rémunération.
s enjeux ressources humaines dans un contexte
réalisation de la DSN, etc.).

Respecter la déontologie inhérente à nos interventions



- Un devoir de discrétion
- Un conseil neutre et objectif dédié à vos demandes
- Le devoir d'un climat de confiance entre décideurs, agents et le CDG06



Les étapes pour bénéficier du service :

- 1** Bénéficier de l'évaluation de votre train de paie et d'une proposition financière du coût du service
- 2** Si validation: adhésion à la mission et mise en place du processus de paye avec le paramétrage du logiciel puis la réalisation d'au moins deux trains de paye en double
- 3** Dans le cas où les deux précédentes étapes sont concluantes, mise en œuvre de la paye à façon (un délai de 4 mois est à prévoir entre la prise de contact et la mise en œuvre effective)

0 du mois

n des données
ation

Vers le 15 du mois

Édition et envoi des
salaires et différents
états de paye

À la fin du mois

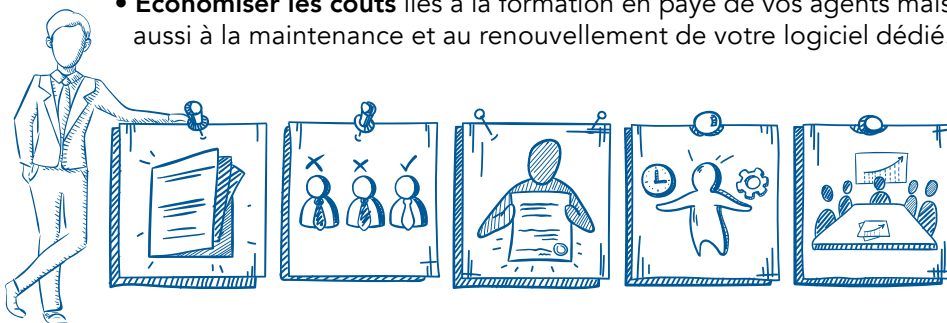
Réalisation et
contrôle de la DSN

La mission ne réalise pas...

- Les déclarations afférentes à chaque employeur (charges auprès du CDG, arrêts maladie et accident du travail sur NetEntreprises et/ou auprès de l'assurance des risques statutaires, déclaration annuelle ATIACL, etc.)
- Des études liées aux évolutions réglementaires et législatives
- Les simulations budgétaires de toutes natures

Les avantages de la mission

- **Mettre sous contrôle vos opérations de paie** par l'intervention d'un tiers jouant un rôle de prestataire, d'expert et de conseil, dans un contexte de constantes évolutions techniques, juridiques et statutaires.
- **Bénéficier d'un service spécialisé et complet** dans les ressources humaines (carrière / statut / paie / gestion RH) garantissant un fonctionnement de proximité et réactif quels que soient les événements extérieurs.
- **Garder la responsabilité et l'autorité des paies** tout en bénéficiant de l'externalisation de compétences sensibles et à risques.
- **Recentrer certaines missions de vos agents** en réduisant les opérations chronophages et en récupérant ce gain de temps significatif pour exécuter d'autres activités essentielles et à valeur ajoutée pour vos services.
- **Économiser les coûts** liés à la formation en paie de vos agents mais aussi à la maintenance et au renouvellement de votre logiciel dédié.



Pour nous contacter

Service de gestion des RH et des instances statutaires – Mission paie à façon

missionpaye@cdg06.fr



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes
33 avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – CS 70 169 – 06705 Saint-Laurent-du-Var CEDEX
Tél. : 04 92 27 34 34 – Internet : <http://www.cdg06.fr>

Établissement public administratif créé par la loi du 26.01.84 et le décret du 26.06.85